

## **Procédure d'accès à la formation « S.I.R » Sensibilisation, Initiation, Renforcement 40h pour pratiquer l'éducation thérapeutique du patient.**

### **Public visé :**

Tout professionnel de santé des secteurs médical, paramédical et médicosocial souhaitant mettre en œuvre l'éducation thérapeutique dans sa pratique professionnelle.

Il n'y a pas de prérequis pour cette formation.

Une session complète de formation (soient 6 jours) est maintenue si le groupe atteint 8 participants. En deçà la formation sera annulée et les candidats seront tenus au courant dans les plus brefs délais. Des dates ultérieures leurs seront proposées. Une session complète de formation (soient 6 jours) peut comporter de 8 à 12 personnes maxi, garantissant ainsi une dynamique pédagogique.

### **Durée et modalités de la formation :**

40h soient 6 jours (3x2jours consécutifs). Les 3 modules sont répartis sur 1 semestre.

Cette formation peut être suivie au sein de l'Hôpital le Montaigu, établissement public de santé équipé d'une grande salle accessible aux publics en situation de handicap ou bien dans vos locaux. Si vous avez des besoins spécifiques en matière d'accessibilité n'hésitez pas à nous contacter et à consulter la procédure d'accueil des Personnes en Situation de Handicap (PSH) en formation (pp3-4).

### **Contenu/ objectifs :**

La formation que nous proposons en Éducation Thérapeutique se décline sur plusieurs niveaux :

Sensibilisation / initiation / renforcement (formation qui représente les 40h pour pratiquer l'ETP)

Objectifs généraux :

- Saisir les enjeux de l'éducation thérapeutique du patient ainsi que ses concepts par le biais de la démarche éducative et au travers de la loi HPST et des textes législatifs.
- Développer des attitudes appropriées dans la relation avec le patient et son entourage.
- Saisir les enjeux de l'apprentissage en ETP.
- Créer des conditions qui favorisent l'apprentissage.
- Concevoir et animer des séances éducatives.
- Saisir les enjeux de l'évaluation en ETP.
- Maîtriser les fonctions et modèles de l'évaluation.
- Concevoir et utiliser des outils d'évaluation.

En amont de la formation vous pourrez accéder aux supports pédagogiques pour la totalité de la formation par un téléchargement via le site internet de l'hôpital. Le mot de passe pour y accéder se trouvera sur la convention qui vous sera adressée.

Après chaque module, une synthèse des travaux réalisés est envoyée aux participants, par mail en copie cachée par garantir votre sécurité numérique.

### **Méthodes pédagogiques utilisées :**

Nous adaptons nos approches et nos méthodes pédagogiques aux objectifs et aux groupes de participants. Voici quelques exemples de techniques que nous utilisons :

Exercices pratiques, Mises en situations, Apports théoriques, Ateliers en sous-groupes, Études de cas, Jeux de rôles, Discussion visualisée, Cartes conceptuelles.....

### **Type de formation :**

Formation présentielle, s'inscrivant dans le cadre de la formation continue.

### **Modalités d'inscription à la formation :**

Pour demander un devis de la formation, les participants doivent contacter l'**UTEP** ou le **service de formation continue**, Mme Myriam PERES, via le formulaire contact du site internet. Ce devis, envoyé dans les plus brefs délais, est constitué de :

- Dates et lieu de formation
- Compétences et objectifs pédagogiques de la formation
- Modalités pédagogiques mises en œuvre
- Nom des Intervenants
- Prix ttc de la formation et modalités de paiement

Une fois le devis accepté par le commanditaire, il devra être renvoyé dûment signé à l'OF (service de formation continue).

Une convocation sera envoyée au commanditaire constituée de :

- Dates et horaires de la formation
- Plan d'accès au lieu de formation
- Accès au support de formation
- Modalités de restauration



Cette formation aux 40h en éducation thérapeutique n'est pas accessible par le biais de la VAE ou VAP (Validation des acquis de l'expérience et Validation des acquis professionnels). Les expériences en ETP des participants seront prises en compte lors des échanges pédagogiques entre participants par les formateurs.

### **Attestation de formation :**

L'attestation finale des 40h en ETP ne sera remise au participant que si celui-ci a assisté aux 40h effectives de la formation. Cette attestation nominative est remise à la fin du module 3 le dernier jour. Cette action de formation contribue au développement et à l'actualisation des compétences professionnelles. Les participants peuvent inscrire cette formation dans leur passeport de compétences disponible sur : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr).

### **Informations complémentaires :**

Pour toute information complémentaire concernant cette formation veuillez utiliser le formulaire contact sur notre site internet.

### 1. Objectif

Cette procédure a pour objectif de garantir l'égalité d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires afin de favoriser leur participation, leur apprentissage et leur réussite.

Il existe dans l'établissement un référent handicap :

Me Valérie REDONNET

Mail : [vredonnet@hopital-le-montaignu.com](mailto:vredonnet@hopital-le-montaignu.com)

### 2. Champ d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des actions de formation proposées par l'organisme de formation, Hôpital le Montaigu, en présentiel. Il s'agit des formations :

-40h pour pratiquer l'ETP

-Les erreurs médicamenteuses

### 3. Définition

Est considérée comme personne en situation de handicap toute personne rencontrant des limitations d'activité ou des restrictions de participation à la vie en société en raison d'une altération durable ou temporaire d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques.

### 4. Déroulement de l'accueil

#### Étape 1 : Identification des besoins

Lors de l'inscription, chaque participant est informé de la possibilité de signaler une situation de handicap ou un besoin spécifique.

Le recueil des besoins peut être réalisé :

- via le formulaire contact du site internet ;
- par téléphone ou par courriel ;
- par tout autre moyen permettant un échange confidentiel.

#### Étape 2 : Analyse de la demande

Le référent handicap de la structure prend contact avec le participant afin de :

- identifier les besoins spécifiques ;
- analyser les éventuelles difficultés d'accès à la formation ;
- déterminer les compensations ou aménagements possibles ;
- vérifier l'adéquation entre les besoins du stagiaire et les moyens de l'organisme.

Lorsque nécessaire, le référent handicap peut orienter le participant vers les partenaires ressources compétents (Agefiph, Cap Emploi, MDPH, Ressources Handicap Formation, etc.).

#### Étape 3 : Mise en place des adaptations

Selon la situation, les adaptations peuvent concerner :

**L'accès aux locaux**

**L'organisation de la formation**

**Les supports pédagogiques**

**Les modalités pédagogiques**

**Les modalités d'évaluation**

### 5. Suivi pendant la formation

Le formateur reste vigilant aux éventuelles difficultés rencontrées. Si nécessaire :

- des ajustements complémentaires peuvent être mis en œuvre ;
- un entretien de suivi peut être organisé avec le référent handicap ;
- les mesures d'accompagnement sont réévaluées tout au long du parcours.

### 6. Bilan de fin de formation

À l'issue de la formation :

- la pertinence des adaptations mises en œuvre est évaluée directement auprès de la personne concernée;
- les éventuelles difficultés rencontrées sont recensées ;
- les actions d'amélioration sont intégrées dans la démarche qualité de l'organisme.



## 7. Confidentialité

Les informations relatives à la situation de handicap du participant sont traitées de manière strictement confidentielle et uniquement dans le but d'adapter le parcours de formation.

Aucune information n'est communiquée à des tiers sans l'accord explicite du participant.

## 8. Engagement de l'organisme de formation

Notre organisme s'engage à favoriser l'accès de tous à la formation et à mettre en œuvre les moyens raisonnables permettant l'accueil, l'accompagnement et la réussite des personnes en situation de handicap dans le respect des principes d'égalité des chances et de non-discrimination.